

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

ECOLE IVOIRIENNE DE BIJOUTERIE
ET DES METIERS ANNEXES (EIBMA)

01 BP 6093 ABIDJAN 01
Tel. : 27 21 35 27 35
directioneibma@gmail.com

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

Abidjan, le

<p style="text-align: center;">CONDITIONS DE CANDIDATURE CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE BIJOUTERIE</p>

Peut faire acte de candidature toute personne de nationalité ivoirienne, âgée de **15 ans** au moins et **27 ans** au plus au **31 décembre 2021**.

Les inscriptions se feront au sein de l'**EIBMA sise en zone 4c, rue Thomas Edison du 16 novembre au 15 décembre 2021**.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une quittance de paiement des frais de concours fixé à quinze mille (15 000) francs CFA payable à l'Agence Comptable de l'EIBMA ;

Ces frais d'inscription prennent en compte :

- Le droit d'inscription
- Une pochette de candidature à retirer et à renseigner à l'EIBMA
- Une fiche de candidature à retirer au sein de l'établissement ;
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du père, de la mère ou du tuteur légal ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité du candidat ;
- Une photocopie du certificat de scolarité ou du bulletin de fin d'année de la classe de cinquième (5^{ème}) sur présentation de l'original ;
- Deux (02) photos d'identité couleur, du même tirage.